

Commission parlementaire : Projet de loi d'intérêt privé N° 205

La Commission Charbonneau nous a appris que trop de pouvoir entre les mains de trop peu de personnes (voire une seule) peut mener à la collusion et à la corruption.

Le livre blanc « L'Avenir a un lieu » a été déposé à l'automne 2012 juste avant la démission forcée des maires de Montréal (Gérald Tremblay, le 5 novembre 2012) et de Laval (Gilles Vaillancourt, le 9 novembre 2012) suivis par Michael Applebaum (Montréal le 18 juin 2013). Ces maires ont vraisemblablement participé à l'élaboration du livre blanc qui suggère de donner plus de pouvoir à moins de personnes comme l'actuel Projet de loi d'intérêt privé N° 205.

Au cours du premier mandat de Bernard Sévigny de décembre 2009 à décembre 2013, la dette de la Ville de Sherbrooke est passée de 325 millions (325,419,345 \$) à 389 millions (389,867,784 \$), une augmentation de 20% ou 64 millions de \$ et des poussières. Ces « poussières » (448,439\$) représentent en gros les économies escomptées en diminuant le nombre d'élus de 19 à 14 et le nombre d'arrondissements de 6 à 4. Et ce, seulement si on n'augmente pas le salaire des élus pour refléter la charge de travail supplémentaire. (Ce à quoi le maire a refusé de s'engager.)

Le reste des économies escomptées par le projet du maire peuvent être réalisées sans modifier le décret. À preuve, la gestion des parcs, des loisirs et de la vie communautaire a déjà été modifiée le 1^{er} juin dernier.

Quand au service 311, le Conseil municipal a déjà donné un mandat au Service des Technologies de l'information pour la « mise en place d'un système de gestion des requêtes (311) » pour 576 200 \$ (Résolution C.M. 2014-9800-00 du 20 janvier 2014) et ne nécessite donc pas une modification du décret.

Le Conseil municipal a déjà le pouvoir de vendre un parc de la Ville sans appel d'offres à un promoteur privé, d'acquérir des terrains pour les revendre à perte à un promoteur privé en lui donnant une subvention et des crédits de taxes d'une valeur supérieure au prix de vente, de financer un projet auprès d'une entreprise privée à un taux supérieur à celui d'une institution financière ou même de s'engager à acheter le terrain d'un promoteur avant d'en connaître le prix...

Le citoyen de Sherbrooke est en droit de se demander pourquoi le gouvernement devrait accepter ce projet (déjà rejeté le 7 mai 2012 par le Conseil municipal C.M. 2012-8365-00) et ainsi mettre plus de pouvoir entre moins de mains avec les risques que cela comporte ?

(Sans préjudice)

Commission de l'aménagement du
territoire

Déposé le : 2015-06-10

N° de dépôt : CAT-

Secrétaire : [Signature]

Denis Pellerin, ing.

Sherbrooke le 9 juin 2015